

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni ce jour 17 juin 2011 au palais de la présidence de la République sous la présidence de son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, chef de l'Etat.

A l'ordre du jour étaient inscrits un (1) avant projet de loi, trois (3) décrets et deux (2) communications.

L'avant projet de loi porte Statut Général de la Fonction Publique Togolaise et a été présenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

En effet, la longue crise socio politique qu'a connu notre pays, qui a considérablement affaibli notre appareil administratif et l'inadaptation de certaines dispositions de l'ordonnance N° 01 du 04 janvier 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République Togolaise au contexte socio-économique actuel de notre pays, nécessitent une réforme en profondeur des textes qui organisent l'administration togolaise.

Ce nouveau texte vise à moderniser et à professionnaliser l'Administration Publique, à rehausser le prestige de la fonction publique togolaise par une meilleure protection des agents publics, et donc à accroître leur motivation et leur efficacité, à fixer les nouvelles règles des organes de gestion de la fonction publique et à déterminer leur compétence, à harmoniser et à renforcer le cadre juridique de la fonction publique.

Ce document qui prévoit des mesures fortes dans le sens de l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de l'Etat se caractérise notamment par deux (2) dispositions phares :

- 1) Le relèvement de l'âge d'entrée dans la fonction publique qui passe de 35 à 40 ans étant d'ailleurs entendu que l'âge

d'admission à la retraite est porté de 55 ans ou 30 ans d'exercice effectif à 60 ans.

- 2) Le déplafonnement de la grille indiciaire qui selon l'actuel statut limite l'avancement du fonctionnaire sur 20 ans alors qu'elle passe avec la nouvelle disposition à 30 ans ; ce qui couvre entièrement la carrière du fonctionnaire et constitue une source réelle de motivation et d'amélioration du statut du fonctionnaire.

En raison de son importance et de son ampleur, ce texte a été examiné en première lecture.

Les trois (3) projets de décret examinés sont essentiellement des textes d'application de la loi cadre n° 2009-016 du 12 Août 2009 portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité au Togo.

Il s'agit du projet de décret portant attribution, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement, de celui portant attribution, organisation et fonctionnement du fonds national de promotion de la qualité, et du projet de décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Togolaise de Normalisation (ATN).

Les trois (3) textes ont été examinés en première lecture.

Le conseil a ensuite écouté une communication de la Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire et de l'Alphabétisation sur la conférence panafricaine sur la fonction enseignante qui s'est tenue sous forme de trois (3) réunions les 11 et 12 avril 2011 et portant respectivement sur l'initiative pour la formation des enseignants en Afrique Sub-Saharienne (TTISSA), la revue annuelle ministérielle du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur le thème Droit à l'éducation pour tous : « améliorer la qualité de l'éducation et consolider l'équité » et la conférence panafricaine sur la question enseignante dans le contexte des réformes des systèmes éducatifs.

Ces différentes réunions sont un témoignage du renforcement de la crédibilité de la politique éducative du Togo, source d'appui et de soutien de nos partenaires.

Notre pays a été retenu suite à ces différentes réunions pour présenter en juillet prochain le rapport de la zone Afrique à la prochaine revue de l'ECOSOC à Genève.

La deuxième communication a été présentée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur la situation qui prévaut sur le campus universitaire à la suite de sa réouverture après sa fermeture momentanée.

Le conseil des ministres a regretté et condamné les actes de violence organisés par certains étudiants après cette réouverture alors que la réunion du 06 juin 2011 entre les autorités universitaires, les représentants des étudiants et le gouvernement était parvenu à un accord en vue du règlement des doléances académiques et matérielles posées par les étudiants.

Les discussions techniques pour la mise en œuvre des mesures issues de cet accord sont toutefois en cours pour une résolution définitive de la crise.

En divers, le Ministre de l'Enseignement Supérieur a informé le conseil du début de l'examen du baccalauréat le lundi 20 juin 2011.